

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE****Extrait du registre de décisions du Président**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour Le centre des congrès :

- Une convention de mise à disposition avec Casino Arévian, pour le 04 octobre 2024, pour un montant de 2 796 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Casino Arévian, du 18 au 19 octobre 2024, pour un montant de 2 796 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec ATC Jonzac, du 21 au 22 septembre 2024, pour un montant de 150 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec SAS Office Notariale Jonz'Acte, pour le 17 septembre 2024, pour un montant de 470 € HT.

Fait à Jonzac,

Le

23 SEP. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex